

hodge ne furent pas, on le pense bien, parmi les plus probes. Elles se composaient principalement de vagabonds et de déserteurs. Les mandarins des régions frontières (Binh-tuan) avaient ordre de laisser passer sans encombre ce genre spécial de voyageurs, à condition qu'ils s'engageassent à demeurer au Cambodge méridional. Les bannis formaient aussi un sérieux appoint à cette émigration; et la loi du royaume qui les exilait, et l'amour religieux du sol natal qui leur demeurait vivace, les retenaient non loin des frontières. C'est ainsi que les Annamites commencèrent au Cambodge leur établissement. Le fait n'est pas isolé dans l'histoire politique et ethnographique générale; ce n'est pas par un autre genre de citoyens qu'a été peuplée l'Australie.

Au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, ces colonies étaient assez denses dans le Baria et le Donghai (car il faut se rappeler que le Cambodge possédait alors les pays qui forment l'actuelle Cochinchine française), pour que le roi cambodgien Mac en prit ombrage, essayât de les molester, et pour que les rois Lê vinssent au secours de leurs sujets opprimés. La lutte se termina par l'emprisonnement du roi Mac, qui ne recouvra la liberté et le trône qu'en se soumettant au Protectorat de l'Annam, en payant un tribut, et en permettant aux Annamites établis au Cambodge de vivre sous le libre exercice des lois et des coutumes de leur pays d'origine (1658).

Le Cambodge ne put pas se débarrasser de cette tutelle; et tandis que le second roi se déclarait hautement vassal de l'Annam, le parti cambodgien et le premier roi se tournaient du côté du Siam. Le roi d'Annam, Hien Vuong, arma une flotte et équipa une armée d'invasion pour soutenir ses